



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020
Membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lunas sous la présidence de monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CAMPINS M-C, CANTALOUBE-CLOCHARD M-E, CARLES M, DECOURSIERE L, DURUPT S, GOVERS J, TRINQUIER R-M

M. ACHER J, ANDRIEUX. P, MANENC A, MAS C, THARAUD D, TIECHE M.

Absent : Mr CONNAC. Julien, : Mr ASTIER Jérôme

Procuration : Mr ASTIER Jérôme à Mr MAS Christian

Secrétaire de séance : Mme CARLES Maria

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du conseil du 27 mai 2020.
- 2 – Présentation « Projet Maison Carrée » par les propriétaires.
- 3 – Approbation compte de gestion 2019 Budget CCAS et Budget Général
- 4 – Approbation compte administratif 2019 Budget CCAS et Budget Général
- 5 – Affectation de résultat 2019
- 6 – Vote taux d'imposition
- 7 – Subventions aux associations
- 8 – Budget primitif 2020 du CCAS
- 9 – Budget primitif 2020 Général
- 10 – Délégation gestion du personnel.
- 11 - Elections Sénatoriales 2020
- 12 – Questions diverses.

.....
Mme Maria CARLES est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1 – **Approbation du conseil du 27 mai 2020.**

A l'unanimité le compte rendu du conseil du 27 mai 2020 est approuvé.

En raison des prescriptions de la préfecture sur les modes de transmission des résultats, Mr le Maire indique qu'il est préférable de passer en n° 2 de l'ordre du jour les élections sénatoriales prévues initialement en n° 11.

2 – **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Avant de procéder au protocole de l'élection, monsieur le maire précise que madame Jook GOVERS, conseillère municipale, n'ayant pas la nationalité française, ne peut ni être membre du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants (art L.O. 286-1).

Monsieur Aurélien Manenc, maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Il dénombre 12 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Mme Maria CARLES est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal,

Le maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mmes Lucie DECOURSIERE, Sabine DURUPT, MM Michel TIECHE et Christian MAS.

Election des délégués

Mrs ANDRIEUX Pierre, MAS Christian, et MANENC Aurélien se portent candidats

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	07

NOM et Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
MAS Christian	13	TREIZE
RIVIERE Daniel	13	TREIZE
MANENC Aurélien	13	TREIZE

Proclamation de l'élection des délégués

MM MAS Christian, ANDRIEUX Pierre et MANENC Aurélien ont été proclamé élu au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

MMM TIECHE Michel, THARAUD Didier et ACHER Joël se portent candidats

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	07

NOM et Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TIECHE Michel	13	TREIZE
THARAUD Didier	13	TREIZE
ACHER Joël	13	TREIZE

Proclamation de l'élection des suppléants

Mrs TIECHE Michel, THARAUD Didier et ACHER Joël ont été proclamé élu au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

3 – Présentation « Projet Maison Carrée » par les propriétaires.

Les nouveaux propriétaires de la maison carrée souhaitent se présenter au conseil municipal et informer de leur démarche concernant la réhabilitation de cette maison emblématique du village. Ils souhaitent pouvoir en ouvrir une partie au public afin d'y accueillir des artistes, des séminaires ou autres projets qui sont à construire avec les lunassiens. Ainsi une journée de visite et d'échange sera programmée en fin d'été pour que chacun des lunassiens puisse s'exprimer sur ce projet.

4 – Approbation compte de gestion 2019 Budget CCAS et Budget Général

a) CA du CCAS 2019 et compte de gestion

Monsieur le Maire indique que comme il avait été souhaité lors du vote du budget en 2011, le compte administratif du CCAS de la commune se trouve toujours à zéro.

Il précise qu'il se trouve en parfaite corrélation avec les comptes du trésorier payeur.

Il rappelle que cette décision avait été prise pour des raisons d'économie administrative et qu'une ligne « 6713 secours et dots » avait été ouverte au budget général spécialement réservée aux dépenses du CCAS de la commune. Cette ligne « 6713 secours et dots » sera bien entendue reconduite pour 2019.

Monsieur le maire quitte l'assemblée

Le conseil approuve le compte de gestion et le compte administratif du Budget CCAS 2019.

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

b) CA du BP 2019 et compte de gestion

Monsieur le Maire et Madame Carles présentent le compte administratif 2019 du budget général de la commune en précisant qu'il est en adéquation avec le compte de gestion fourni par le percepteur :

Section Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	574489.67
Recettes de l'exercice	743955.41
Résultat de l'exercice	169465.74
Résultat cumulé	378173.13
Section Investissement	
Dépenses de l'exercice	164135.21
Recettes de l'exercice	224797.49
Résultat de l'exercice	60662.28
Résultat cumulé	26163.16
Section Investissement + Section Fonctionnement	
Résultat de l'ex inv + fonct	230128.02
Résultat cumulé inv + fonct	404336.29

Monsieur le maire quitte l'assemblée

Le conseil approuve le compte de gestion et le compte administratif du Budget Principal 2019.

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

5 – Affectation de résultat 2019

Monsieur le maire propose d'affecter au budget primitif général 2020, les résultats du compte administratif comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de clôture 2018	243206.51
Part affectée à l'investissement	-34499.12
Résultat 2019	169465.74
Résultat de clôture 2019	378173.13
Investissement	
Résultat de clôture 2018	-34499.12
Résultat 2019	60662.28
Résultat de clôture 2019	26163.16
Affectations des résultats – BP 2020	
Investissement Recettes 001	26163.16
Fonctionnement Recettes 002	378173.13

A l'unanimité le conseil adopte les propositions d'affectation de résultat 2019 sur le budget général 2020 ci-dessus énoncées.

6 – Vote taux d'imposition

En raison des récents évènements suite à la pandémie du COVID 19, monsieur le maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

Après débat, il est proposé de passer au vote des taux d'imposition pour l'année 2020.

Pour aucune augmentation : 14 voix Pour

Le tableau ci-dessous est ainsi accepté par le conseil municipal pour une augmentation de 0 % des taux d'imposition pour l'année 2020.

	Anciens taux	Augmentation	Nouveaux taux
Foncier bâti	15.68	0 %	15.68
Foncier non bâti	45.64	0 %	45.64

7 – Subventions aux associations

Madame Carles et Monsieur Mas indiquent que plusieurs associations de la commune ont sollicitées une subvention pour l'année 2020.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de maintenir son soutien au milieu associatif et d'octroyer les subventions pour l'année 2020 ci-dessous.

Associations	Subventions accordées
La Pena les Festejaïres	1500 (convention annuelle)
Les Compagnons du Sens	300
La Boule Joyeuse	500
Ass Communale de Chasse	100
Grand Orb BDX Hand Ball	250
USB POG	250
Les Anciens Combattants	100
Total	3000

8 – Budget primitif 2020 du CCAS

Comme il a été indiqué lors du vote du compte administratif 2019 du budget du CCAS, Monsieur le maire indique que pour 2020, il n'est pas nécessaire de voter un budget primitif étant donné que la ligne « 6713 secours et dots » a été créée sur le BP général de la commune.

A l'unanimité le conseil accepte pour des raisons d'économie, de maintenir le budget CCAS de la commune à zéro euro et de le remplacer par la ligne « 6713 secours et dots » sur le budget primitif général 2020 de la commune.

9 – Budget primitif 2020 Général

Suite à la présentation des grandes lignes budgétaires par monsieur Mas, monsieur le maire propose de voter le budget ci-dessous en tenant compte de la ligne budgétaire 6713 pour le CCAS.

BUDGET GENERAL		
	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement	1082887.33	704714.20
Résultat reporté		378173.13
Totaux section fonctionnement	1082887.33	1082887.33
Crédits investissement	569100.00	416630.84
001		26163.16
Virement section fonct hors 1068		126306.00
Virement section fonct 1068		
Totaux section investissement	569100.00	569100.00
Totaux budget général	1651987.33	1651987.33

A l'unanimité le conseil approuve le budget général tel que ci-dessus.

10 – Délégation gestion du personnel.

Monsieur le maire indique à l'assemblée que dans un souci de favoriser une bonne administration communale au niveau de la gestion du personnel, il convient que le conseil municipal lui délègue certaines compétences.

- 1 – De créer et signer tout contrat de travail à durée déterminée.
- 2 – De créer et signer toute convention de mise à disposition de personnel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations ci-dessus nommées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.